

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01140

Numéro SIREN : 527 518 146

Nom ou dénomination : A.D.M.S.

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010836



Bilan simplifié

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	245 000		245 000
Immobilisations incorporelles - Autres	46 106	46 106	0
Immobilisations corporelles	9 758	9 456	302
Immobilisations financières (1)	400		400
TOTAL I (5)	301 264	55 562	245 702
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	22 024	459	21 565
Créances autres (3)	223		223
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	3		3
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	22 250	459	21 791
TOTAL GENERAL (I + II)	323 514	56 021	267 493

Capital social ou individuel			10 000
Réserve légale			1 000
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)			84 609
Résultat de l'exercice			17 341
TOTAL I			112 950
Emprunts et dettes assimilées (4)			47 114
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			16 210
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		52 585	91 219
TOTAL III			154 543
TOTAL GENERAL (I + II + III)			267 493

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(4) Dont dettes à plus d'un an

28 977



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

Carte de signature

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	100 744
Autres produits			4 157
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	104 901
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 326
Autres charges externes			13 852
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 429
		dont TP/CFE, CVAE	1 145
Rémunérations du personnel			45 908
Charges sociales			8 166
Dotations aux amortissements			323
Dotations aux provisions			459
Autres charges			3 996
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
		Total des charges d'exploitation (II)	80 459
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			24 442
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		4 436
	Charges exceptionnelles (VI)		325
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		2 340
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			17 341

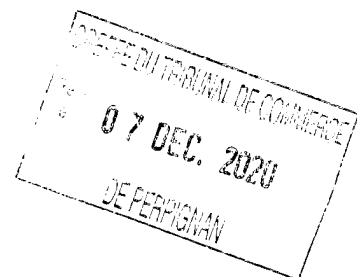
IMPRIMES FISCAUX

Annexes 2033-A & 2033-B

SAS ADMS

1380 avenue du Languedoc 66170 ST FELIU D'AVALL

AGO du 30 juin 2020



ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social: 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 décembre 2019** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante

Notre chiffre d'affaires a baissé de 0,82 %

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance de l'épisode COVID 19 impacté l'activité de l'entreprise. Nous en tirerons les conséquences après de la clôture de l'exercice 2020.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Nous espérons améliorer notre chiffre d'affaires pour augmenter le bénéfice.

JC

ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social: 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

RESULTATS-AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 100 744 euros contre 101 576 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 0,82 %

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 157 euros contre 5 483 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,18 %

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 326 euros contre 4 187 euros pour l'exercice précédent, soit une variation 27,20 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 13 852 euros contre 20 422 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,17 %

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 429 euros contre 2 700 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,04 %

Le montant des charges sociales s'élève à 8 166 euros contre 8 187 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,26 %

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes

La rémunération du personnel s'élève à 45 908 euros contre 45 025 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,96 %

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 323 euros contre 323 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0 %

Le montant des autres charges s'élève à 3 996 euros contre 25 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15 884 %

Les charges d'exploitation se sont élevées à 80 459 euros contre 80 869 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,51 %

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 24 442 euros contre 20 738 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 17,86 %



ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social: 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

Compte tenu d'un résultat financier de -4 761 euros (-5 285 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 17 341 euros contre 15 453 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,22 %

Après prise en compte

- d'un impôt sur les sociétés de 2 340 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15 601 euros contre un bénéfice de 15 454 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0,95 %

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 267 493 euros contre 272 465 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,82 %

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 17 341 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante

Bénéfice de l'exercice 17 341 €

- en totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 112 950 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 112 950 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

JK

ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social: 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ST FELIU D A V ALL Le 15 juin 2020

Jacques CLEMAN

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social: 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons les conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites au cours de l'exercice écoulé :

- Convention conclue avec M. Julien CLEMAN, Associé.

Convention de BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI MAJAC :

Montant des loyers pour l'exercice : 9 600 €

- Convention conclue avec Mme Marguerite CLEMAN, Associé.

Convention de BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI MAJAC :

Montant des loyers pour l'exercice : 9 600 €

- Convention conclue avec M. Jacques CLEMAN, Associé.

Convention de BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI MAJAC

Montant des loyers pour l'exercice : 9 600 €

- Convention conclue avec M. Jacques CLEMAN, Associé.

Convention de COMPTE COURANT ASSOCIE NON PRODUCTIF D'INTERETS Montant pour l'exercice: 52 585 €

Fait à ST FELIU D'A VALL Le 15 juin 2020

Le Président

Jacques CLEMAN



ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 17 341 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 17 341 euros

- en totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 112 950 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.



ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 15 601 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 17 341 euros

- en totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 112 950 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

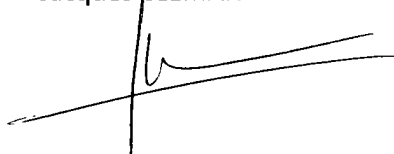
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Jacques CLEMAN



ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le trente juin à 19 heures

Les associés de la société ADMS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1380 Avenue du Languedoc 66170 ST FELIU D AVALL, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques CLEMAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien CLEMAN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

JC

ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

RESOLUTION PRELIMINAIRE

L'Assemblée Générale, constatant la présence ou la représentation de tous les associés, déclare irrecevable toutes actions en nullité pour vice de convocation et donne acte au président de ce que les dispositions légales concernant l'information des associés ont bien été respectées et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé l'assemblée des comptes soumis à l'approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

JK

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

527518146 RCS PERPIGNAN

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 17 341 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 17 341 euros

- en totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 112 950 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

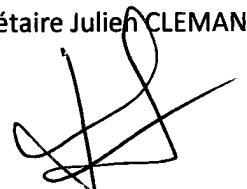
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Jacques CLEMAN



Le secrétaire Julien CLEMAN



11/12/20
10636

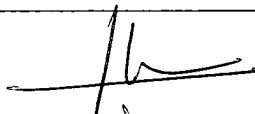
ADMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 1380 Avenue du Languedoc, 66170 ST FELIU D' AVALL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

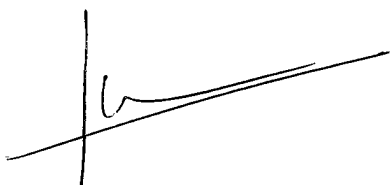
FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	Mme Marguerite CLEMAN 5 Rue Força Réal, 66170 ST FELIU D AVALL	470	470	
2	M. Jacques CLEMAN 5 Rue Força Réal, 66170 ST FELIU D AVALL	470	470	
3	M. Julien CLEMAN Rue des Corbières - Le petit Clos N°8 66170 ST FELIU D AVALL	60	60	
	Totaux	1000	1000	

Nombre d'associé(s) : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés aucuns pouvoirs, arrêtée à deux associés présents ou représentés possédant l'ensemble des droits sociaux

Le Président Jacques CLEMAN



Le secrétaire Julien CLEMAN

